



État de situation des AIPL

Rappel du pourquoi des AIPL en Gaspésie

Les AIPL représentent une opportunité de concentrer la production de bois pour dégager une marge de manœuvre pour répondre aux autres enjeux ailleurs sur le territoire

Les AIPL constituent un outil pour :

- Concilier les usages
- Encadrer l'intensification de la production ligneuse
 - Gradient d'intensification de la sylviculture
 - Concentrer les investissements et les suivis

Stratégie production bois Gaspésie

Le bois « gaspésien » : générateur de plus de richesse et de fierté

- Les volumes disponibles à la récolte trouvent preneur et sont transformés
- La rentabilité globale des scénarios sylvicoles pour l'État et pour les entreprises qui œuvrent en forêt est démontrée et optimisée
- Les scénarios sylvicoles mis en œuvre visent l'augmentation de la valeur des peuplements forestiers
 - le volume désiré de la matière ligneuse utilisée est augmenté de xx %
 - le volume moyen récolté à l'hectare est augmenté à xxx m³
 - le décimètre³ moyen par tige du volume récolté est augmenté à xxx dm³
- Les rendements dans les aires d'intensification de la production ligneuse (cible de xxx m³ / ha) et les efforts d'aménagement consentis sur le territoire permettent de produire plus de volume
 - une marge de manœuvre (trouver un volume cible) qui favorise la considération d'autres enjeux est dégagée

Critères



Des consensus ont été obtenus sur les critères de localisation et sur les pratiques acceptables

Les critères suivants ont entre autres été retenus :

- Proximité des usines de transformation
- Proximité des travailleurs
- Productivité des sites
- Investissements antérieurs
- Contraintes à l'aménagement
- Répartition équitable entre les unités d'aménagement

Critères

Des consensus ont été obtenus sur les critères de localisation et sur les pratiques acceptables

Les critères suivants ont entre autres été retenus :

- Proximité des usines de transformation
 - Proximité des travailleurs
 - Productivité des sites
 - Investissements antérieurs
 - Contraintes à l'aménagement
 - Répartition équitable entre les unités d'aménagement
- Pourtour de la Gaspésie

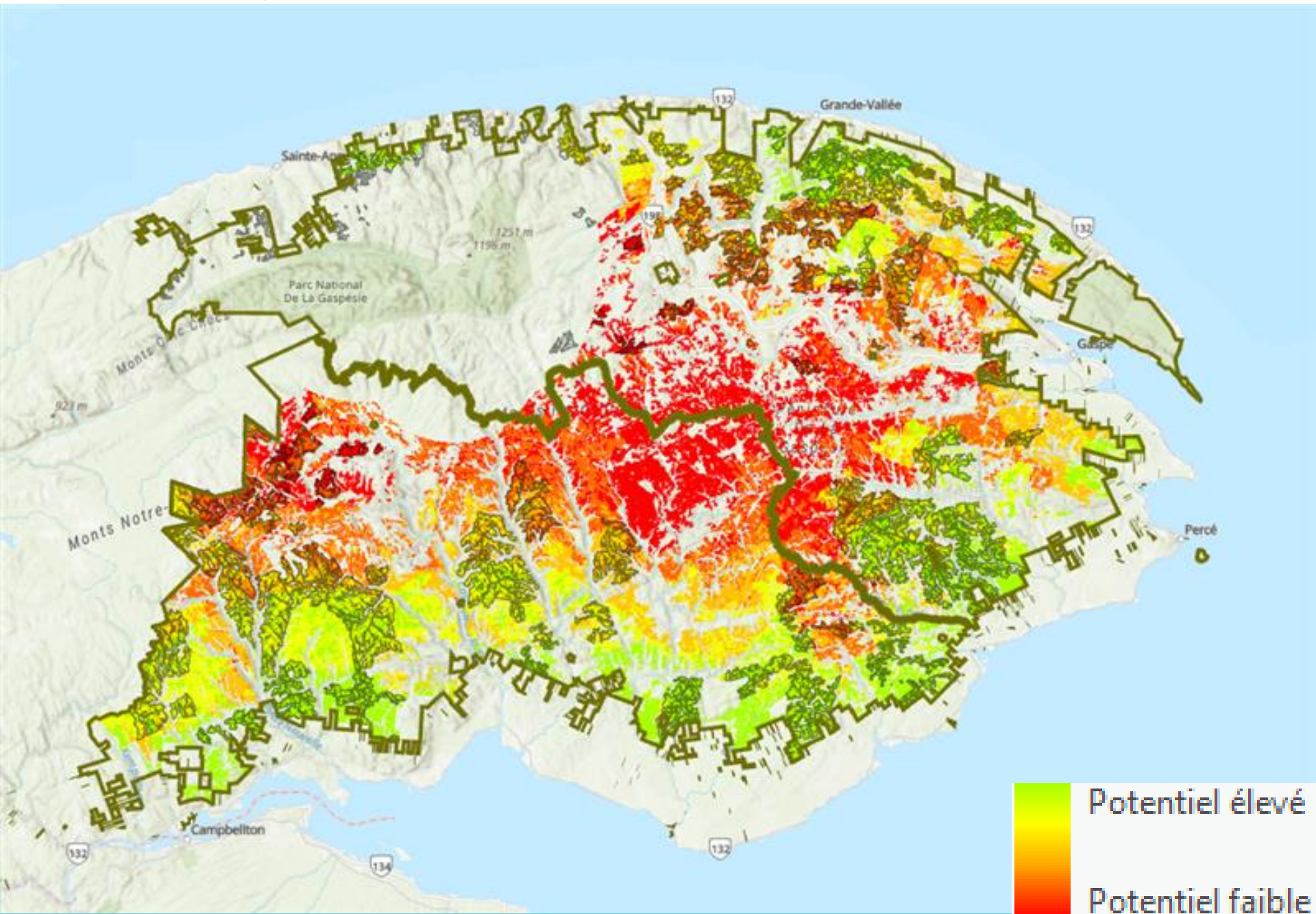
Critères

Des consensus ont été obtenus sur les critères de localisation et sur les pratiques acceptables

Les critères suivants ont entre autres été retenus :

- Proximité des usines de transformation
 - Proximité des travailleurs
 - Productivité des sites
 - Investissements antérieurs
 - Contraintes à l'aménagement
 - Répartition équitable entre les unités d'aménagement
- Pourtour de la Gaspésie
- 3/4 du territoire peut très bien soutenir l'intensification. La productivité et la rentabilité dépassent la moyenne provinciale
-

Carte de potentiel AIPL (exercice de 2013)



Rappel des simulations prévues



Simuler différents scénarios entre 15 % et 25 % du territoire en AIPL (avec suivi du délai d'atteinte)

Une fois le résultat du calcul de la possibilité forestière connu (% AIPL), une démarche sera initiée pour identifier les superficies à ajouter aux AIPL

Rappel portrait des AIPL



1. Pourcentage actuel d'AIPL par UA
2. Cadence d'implantation des scénarios intensifs

1. Pourcentage d'AIPL par UA



Depuis l'inscription officielle des AIPL au registre, de nouveaux usages ou protections ont été ajoutés sur le territoire, certains ayant préséance sur les AIPL

Par exemple :

- Massif de conservation du caribou (ZHE)
- Potentiel acéricole à prioriser (PAP)
- Aires protégées (Rivière Cascapédia, Mont Saint-Pierre)

1. Pourcentage d'AIPL par UA

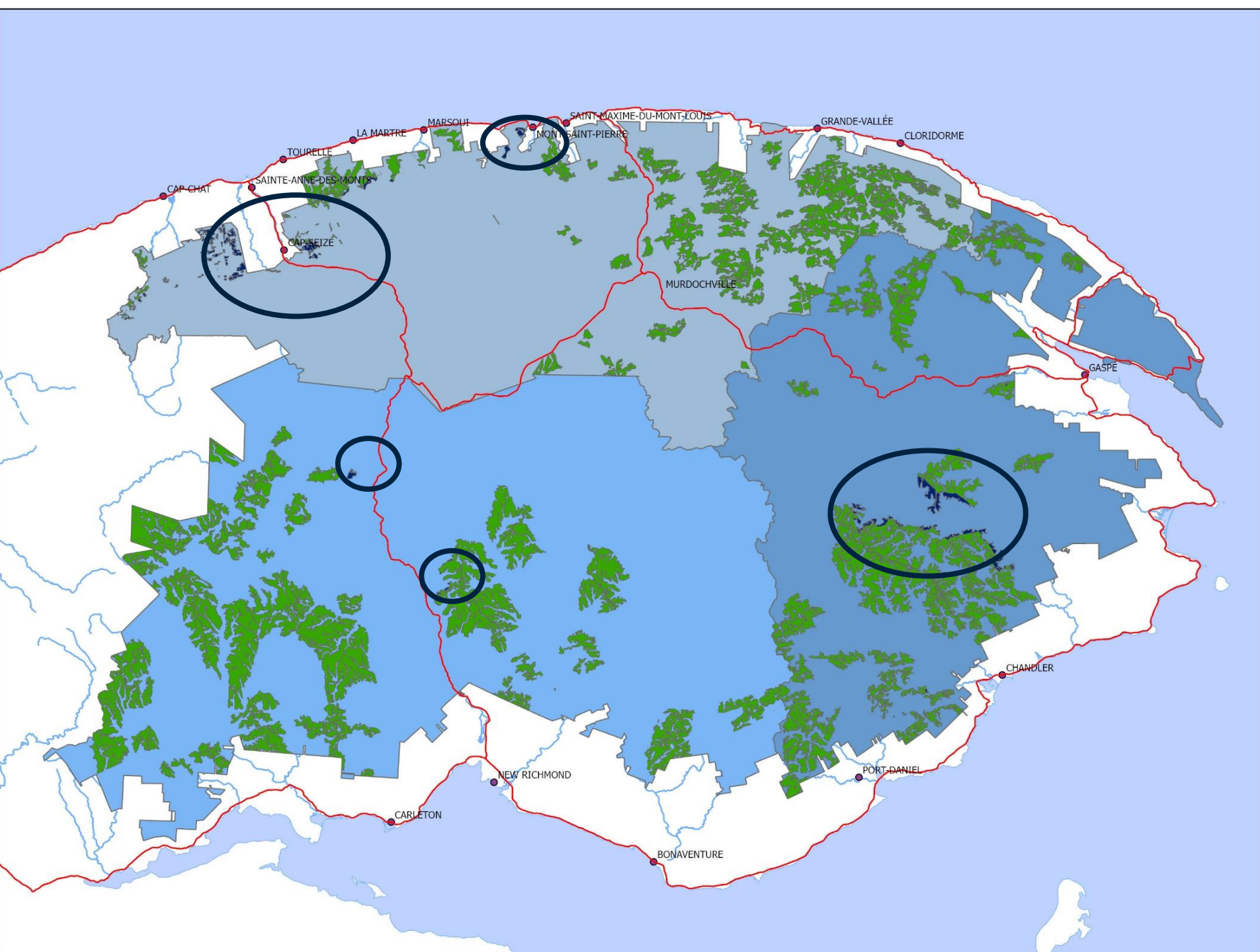
Superficie AIPL Officiel (ha)	Superficie AIPL mise à jour Usages (ha)	Superficie AIPL mise à jour Massif de conservation (ha)
221 063	217 058	214 821
	-3 690	- 2 237

Usages forestiers et retrait de fragments résiduels (3 039 ha aire candidate)

Retrait massif de conservation du caribou

UA	11161	11262	11263
Superficie actuelle en AIPL (ha)	100 550	64 780	49 479
Registre	14,9 %	15 %	11,4 %
Actuel	14,7 %	14,2 %	10,7 %

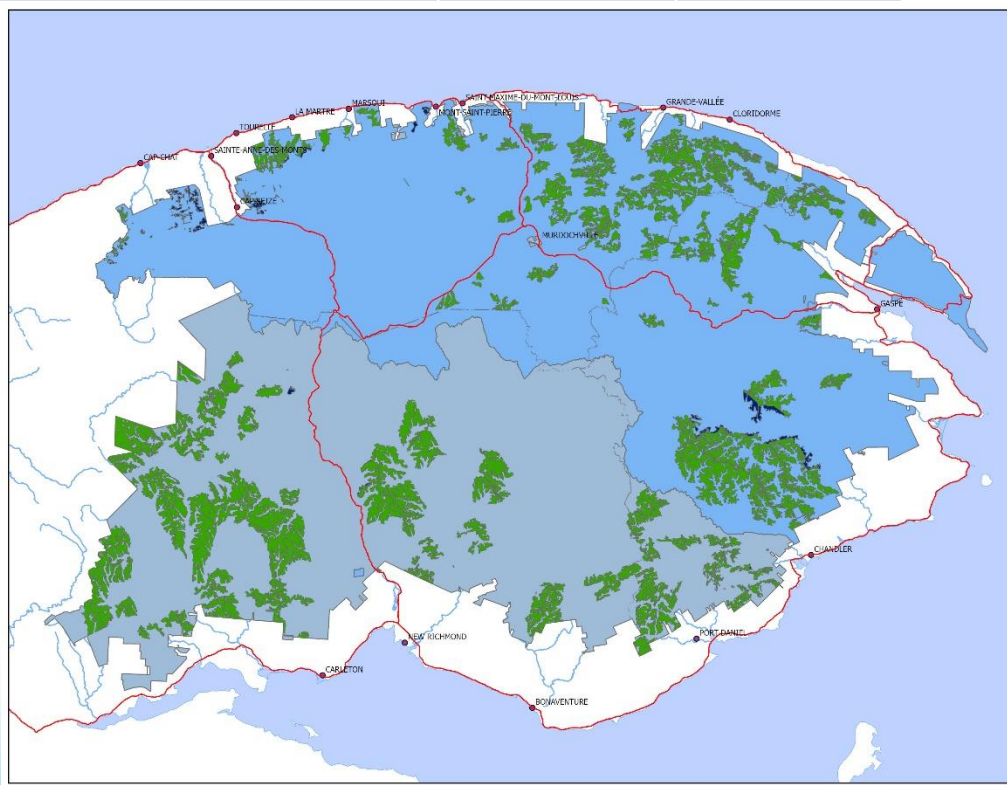
Pourcentage de la superficie forestière productive de l'UA



1. Pourcentage d'AIPL Nouvelle UA

UA	11171	11272
Superficie actuelle en AIPL (ha)	117 935	96 873
Registre	16,4 %	11,9 %
Actuel	16,2 %	11,1 %

Pourcentage de la
superficie forestière
productive de l'UA



Portrait actuel des AIPL

1. Pourcentage actuel d'AIPL par UA

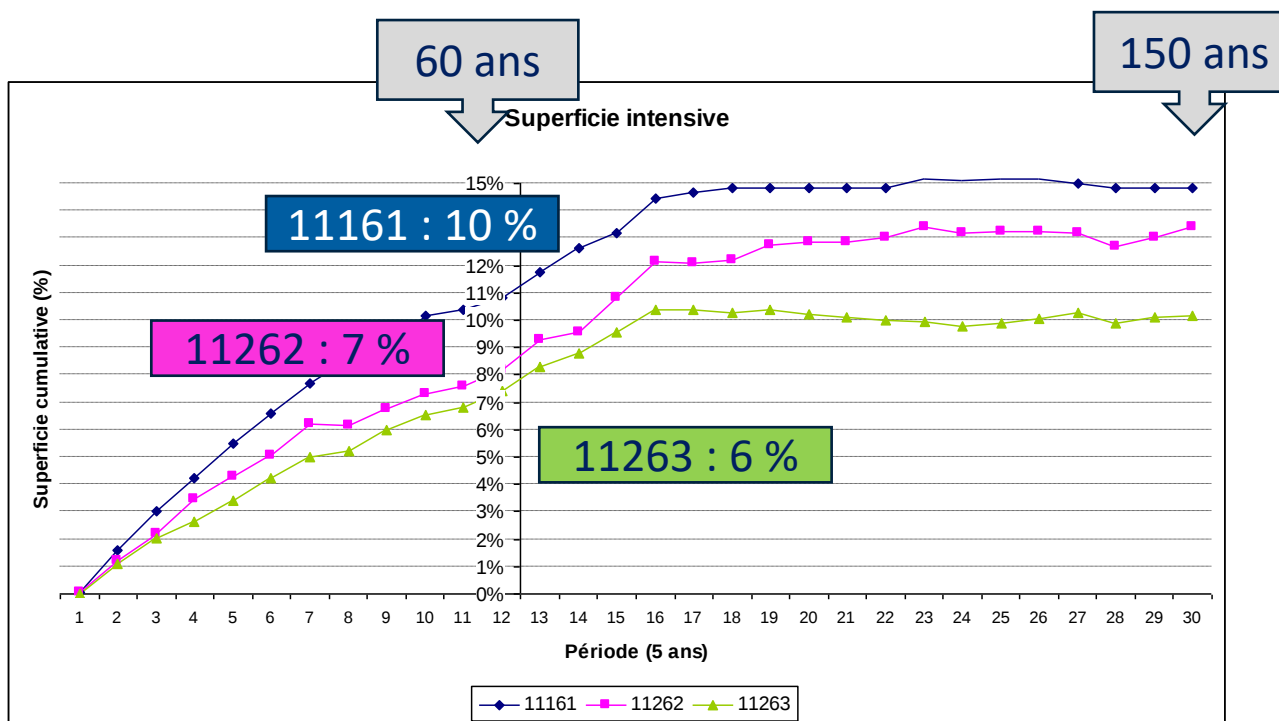
2. Cadence d'implantation des scénarios intensifs

- Selon l'analyse du Forestier en chef
- Nouveaux scénarios intensifs en sapinières 2023

Cadence d'implantation des scénarios intensifs

Les scénarios d'intensification sont mis en œuvre progressivement sur les sites désignés en fonction des budgets (limitants) et des superficies disponibles à la récolte

Analyse liée au calcul de la possibilité forestière 2013-2018



Les cibles sont basées sur le budget disponible : 15 % d'AIPL
ne peut être atteint en 60 ans avec les budgets actuels

Nouveaux scénarios intensifs en sapinière 2028-2033



- L'implantation d'un scénario intensif se fait au moment du premier suivi après la récolte pour les coupes totales et au moment de prescrire la coupe pour les coupes partielles
- Lorsqu'un peuplement est déjà bien régénéré en sapin, la régénération naturelle est favorisée, plutôt que de reboiser en épinettes à densité élevée comme le prévoient les scénarios intensifs
- Ainsi, l'implantation d'un scénario intensif doit donc attendre la révolution suivante

Nouveaux scénarios intensifs en sapinière 2028-2033

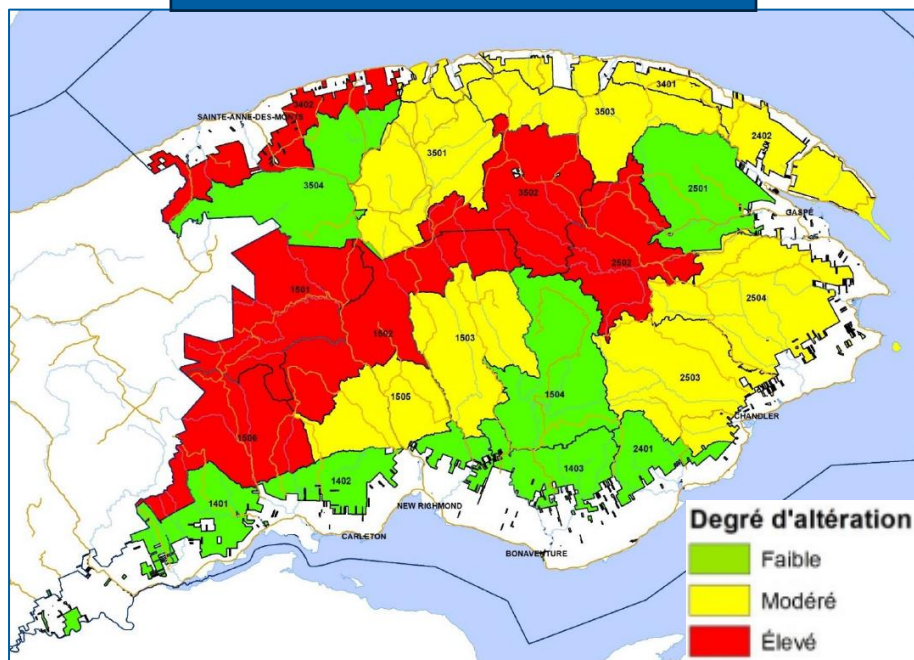
- Des scénarios intensifs en sapinière ont été développés, ce qui permettra de démarrer plus rapidement des scénarios intensifs dans les peuplements bien régénérés en sapin
- CPRS-EPC-EC en peuplement naturel

Coupe avec protection de la régénération et des sols –
Éclaircie précommerciale – Éclaircie commerciale

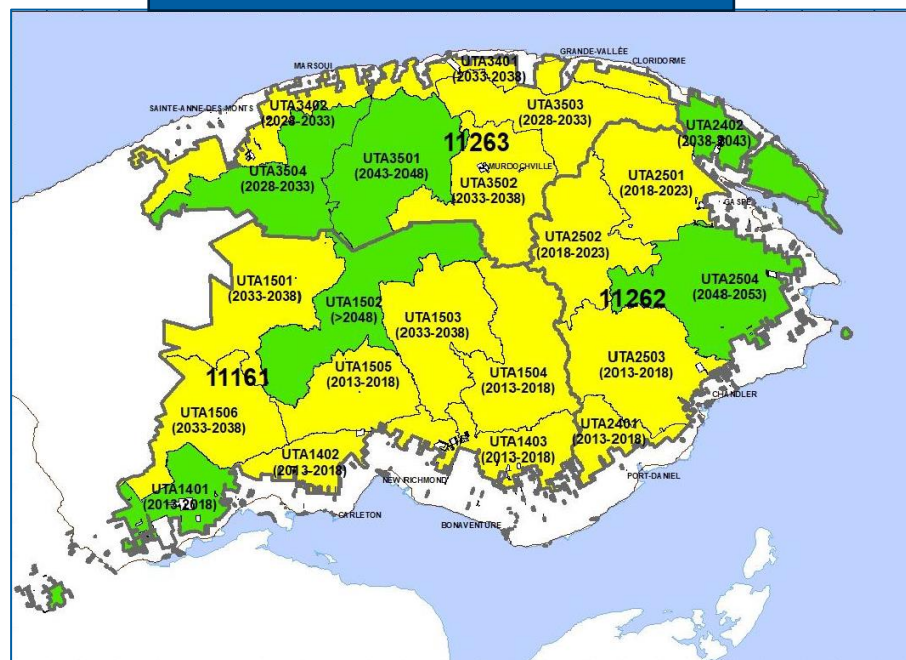
- Mais EPC et EC (toute coupe partielle) non autorisées en période d'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), sauf si arrosé (ce qui est très limitant)

Seuils d'altération visés de vieilles forêts

Actuel (PAFIT, 5^e décennal)



Visé (délais de restauration)



Seuils d'altération visés de vieilles forêts

- Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) :
 - 80 % des UTA doivent être de niveau d'altération **faible** ou **moyen**
 - 20 % maximum de niveau **élevé** ~ Environ une UTA par UA (11161, 11262 et 11263)
 - Fusion des UA en 2028 ~ Environ deux UTA de niveau **élevé** par nouvelle UA (11171 et 11272)
- En Gaspésie, décision en 2013 de viser 100 % de niveau **faible** ou **moyen**

Où place-t-on les seuils visés verts?

Le choix des niveaux d'altération visés par UTA et des délais de restauration a considéré les aspects suivants, dans l'intérêt d'accroître les efforts de restauration :

- Près des pôles de conservation
- Dans les portions de territoire présentant des zones à haute valeur sociale ou biologique
- Près de la zone définie au plan d'aménagement du caribou
- Dans les portions de territoire où la proportion d'espèces végétales longévives déjà en place est importante
- Dans les portions de territoire où la restauration sera la plus rapide (recrues potentielles de vieilles forêts à court terme)

L'évolution naturelle des peuplements (sans intervention) a également permis d'éclairer les choix



Si on décidait de permettre des UTA de niveau d'altération **élevé** à la hauteur de ce que permet la SADF...

Serait-on capable de maintenir la quantité de vieilles forêts visées présentement à l'échelle de l'ensemble des UTA?

Note très importante, avant de continuer :

Niveau d'altération **élevé** = jusqu'à 0 % de vieilles forêts, mais impossible dans les faits!

En moyenne de 31 % de l'UTA doit être conservé (de 8 % à 85 %)

Maintien de la superficie visée en vieilles forêts (analyse préliminaire)

UTA 2028-2033	Niveau d'altération visé			Superficie UTA (ha)	Superficie non récoltables (vieilles forêts potentielles)		Scénario actuel		Scénario 1 UTA rouge		Scénario 2 UTA rouges	
	Actuel	Scénario 1 UTA rouge	Scénario 2 UTA rouges		Superficie (ha)	Proportion UTA (%)	Cible ou minimum assuré (%)	Cible ou minimum assuré ha	Cible ou minimum assuré (%)	Cible ou minimum assuré ha	Cible ou minimum assuré (%)	Cible ou minimum assuré ha
1401	Faible	Faible	Faible	55 903	13 641	24%	38%	21 243	38%	21 243	38%	21 243
1402	Moderé	Moderé	Moderé	47 542	13 777	29%	29%	13 777	29%	13 777	29%	13 777
1403	Moderé	Moderé	Moderé	45 082	8 913	20%	23%	10 279	23%	10 279	23%	10 279
1404	Moderé	Moderé	Moderé	49 400	9 408	19%	23%	11 263	23%	11 263	23%	11 263
1501	Moderé	Moderé	Moderé	84 402	11 873	14%	23%	19 244	23%	19 244	23%	19 244
1502	Faible	Faible	Faible	98 242	50 171	51%	51%	50 171	51%	50 171	51%	50 171
1503	Moderé	Moderé	Moderé	94 204	26 221	28%	28%	26 221	28%	26 221	28%	26 221
1504	Moderé	Moderé	Moderé	90 247	15 150	17%	23%	20 576	23%	20 576	23%	20 576
1505	Moderé	Modérée	Élevé	48 690	10 557	22%	23%	11 101	23%	11 101	22%	10 557
1506	Moderé	Élevé	Élevé	81 597	17 415	21%	23%	18 604	21%	17 415	21%	17 415
1507	Moderé	Moderé	Moderé	83 560	22 394	27%	27%	22 394	27%	22 394	27%	22 394
2401	Faible	Faible	Faible	51 257	28 786	56%	56%	28 786	56%	28 786	56%	28 786
2402	Moderé	Moderé	Moderé	52 414	15 896	30%	30%	15 896	30%	15 896	30%	15 896
2403	Moderé	Moderé	Moderé	53 030	26 780	50%	50%	26 780	50%	26 780	50%	26 780
2501	Moderé	Moderé	Moderé	95 963	11 168	12%	23%	21 880	23%	21 880	23%	21 880
2502	Moderé	Moderé	Moderé	88 636	20 998	24%	26%	22 868	26%	22 868	26%	22 868
2503	Moderé	Modérée	Élevé	70 824	17 970	25%	25%	17 970	25%	17 970	25%	17 970
2504	Faible	Faible	Faible	98 174	46 859	48%	48%	46 859	48%	46 859	48%	46 859
2505	Moderé	Moderé	Moderé	73 915	12 290	17%	23%	16 853	23%	16 853	23%	16 853
2506	Moderé	Élevé	Élevé	87 828	7 033	8%	23%	20 025	8%	7 033	8%	7 033
2507	Faible	Faible	Faible	98 101	83 720	85%	85%	83 720	85%	83 720	85%	83 720
2508	Faible	Faible	Faible	81 017	42 290	52%	52%	42 290	52%	42 290	52%	42 290
2509	Faible	Faible	Faible	71 246	21 336	30%	43%	30 636	43%	30 636	43%	30 636
Total général				1 701 273	534 645	31%		599 434		585 253		584 709

Maintien de la superficie visée en vieilles forêts (analyse préliminaire)

UTA 2028-2033	Niveau d'altération visé			Superficie UTA (ha)	Superficie non récoltables (vieilles forêts potentielles)		Scénario actuel		Scénario 1 UTA rouge		Scénario 2 UTA rouges	
	Actuel	Scénario 1 UTA rouge	Scénario 2 UTA rouges		Superficie (ha)	Proportion UTA (%)	Cible ou minimum assuré (%)	Cible ou minimum assuré ha)	Cible ou minimum assuré (%)	Cible ou minimum assuré ha)	Cible ou minimum assuré (%)	Cible ou minimum assuré ha)
												243
												777
												279
												263
												244
												171
												221
												576
												557
												415
												394
												786
												896
												780
												880
												868
												970
2504	Faible	Faible	Faible	98 274	48 855	48%	48%	48 855	48%	48 855	48%	48 855
2505	Moderé	Moderé	Moderé	73 915	12 290	17%	23%	16 853	23%	16 853	23%	16 853
2506	Moderé	Élevé	Élevé	87 828	7 033	8%	23%	20 025	8%	7 033	8%	7 033
2507	Faible	Faible	Faible	98 101	83 720	85%	85%	83 720	85%	83 720	85%	83 720
2508	Faible	Faible	Faible	81 017	42 290	52%	52%	42 290	52%	42 290	52%	42 290
2509	Faible	Faible	Faible	71 246	21 336	30%	43%	30 636	43%	30 636	43%	30 636
Total général				1 701 273	534 645	31%		599 434		585 253		584 709

Le scénario incluant 2 UTA rouges atteint 97 % des superficies présentement visées en vieilles forêts, ce qui représente un écart d'environ 15 000 ha sur un total d'environ 600 000 ha